BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

DÉCRET N° 2025-1509/PF promulguant la loi n°017-2025/ALT du 21 novembre 2025 portant autorisation de ratification de l'Accord de Coopération entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Gouvernement de la Fédération de Russie dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, signé le 19 juin 2025 à Saint Pétersbourg

LE PRÉSIDENT DU FASO,
CHEF DE L'ÉTAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;

Vu la lettre n°2025-086/ALT/PRES/SG/DGLCP/DSCACP du 24 novembre 2025 du Président de l'Assemblée législative de Transition transmettant pour promulgation la loi n°017-2025/ALT du 21 novembre 2025 portant autorisation de ratification de l'Accord de Coopération entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Gouvernement de la Fédération de Russie dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, signé le 19 juin 2025 à Saint Pétersbourg ;

DÉCRÈTE

Article 1 : Est promulguée la loi n°017-2025/ALT du 21 novembre 2025 portant autorisation de ratification de l'Accord de Coopération entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Gouvernement de la Fédération de Russie dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, signé le 19 juin 2025 à Saint Pétersbourg.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 26 novembre 2025

Capitaine Ibrahim TRAORE

BURKINA FASO

-=-=-=-=-=-

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS

-=-=-=-=-=-

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

IVE REPUBLIQUE

-=-=-=-=-

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

LOI N°017-2025/ALT

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE COOPERATION ENTRE LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO ET LE GOUVERNEMENT DE LA FEDERATION DE RUSSIE DANS LE DOMAINE DE L'UTILISATION DE L'ENERGIE NUCLEAIRE A DES FINS PACIFIQUES, SIGNE LE 19 JUIN 2025 A SAINT PETERSBOURG

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;

Vu la résolution n°001-2022/ALT du 11 novembre 2022 portant validation du mandat des députés ;

Vu la résolution n°003-2022/ALT du 14 novembre 2022 portant règlement de l'Assemblée législative de transition et son modificatif n°005-2024/ALT du 27 juillet 2024 ;

a délibéré en sa séance du 21 novembre 2025

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est autorisée la ratification de l'Accord de coopération entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Gouvernement de la Fédération de Russie dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, signé le 19 juin 2025 à Saint Pétersbourg.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 21 novembre 2025

Le Président

Dr Ousmane BOUGOUMA

Le Secrétaire de séance

Yentéma Arnaud TINDANO